

Annick GREMY



Mairie de GRIEGES

Envoyé en préfecture le 24/02/2022

Reçu en préfecture le 24/02/2022

Affiché le 25 FEV. 2022

ID : 001-210101796-20220222-202205-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT de l'AIN
Mairie de GRIEGES

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 19
" " en exercice : 19
" " qui ont pris part à la délibération 14

Convocation du Conseil Municipal le : 14 février 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GRIEGES

SÉANCE du 22 FEVRIER 2022 2022 / 05

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-deux du mois de février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Annick GRÉMY, Maire.

Présents : M. Frédéric BOUQUET, M. Raymond CUERQ, Mme Ginette DESMARIS, Mme Marie-Claude FILET, Mme Cindy HULEUX, M. Arnaud LAMPS, M. Christian LORIN, M. Paul DURAND, M. Jean-Jacques BONNOT, M. Thierry CHARVET, Mme Fabienne MERLE, Mme Irène PALLOT, M. Christian PACCOUD,

Excusé(e) : Mme Catherine SANJUAN, Mme Annie SANDRIN, Madame Lucienne MATHEY, Mme Elisabeth GARREAU, M. Hervé MANIGAND

M. Jean-Jacques BONNOT a été élue secrétaire de séance

OBJET : INSCRIPTION À L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DES ZONES À DÉMOUSTIQUER

Madame le Maire indique à l'assemblée que pour intégrer la zone de démoustication, le conseil municipal doit saisir par délibération le Conseil Départemental en indiquant sa volonté d'être inscrit à l'arrêté préfectoral des zones à démoustiquer. Cette demande est adressée au Président du Conseil Départemental. Celui-ci doit saisir son opérateur (l'E.I.D.) pour établir un diagnostic opérationnel et financier.

Au vu du diagnostic le Conseil Départemental choisit de demander au Préfet d'inscrire la commune dans l'arrêté préfectoral après avis du CODERST.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DEMANDE auprès du Département son inscription à l'arrêté préfectoral des zones à démoustiquer,

DONNE son accord à l'établissement d'un diagnostic opérationnel et financier par l'E.I.D.

Ainsi fait et délibéré en séance.

Le Maire,
Annick GRÉMY